Commune de GELOS
Département : PYRENEES-ATLANTIQUES
Arrondissement : Pau

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_78-DE

Délibération N° DEL_2026_78 du 02 novembre 2026

Le deux novembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Effectif	Présents	Votants
27	25	27
Date de la convocation : 27/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Date de la publication : 04/11/2026		

Présents : Pascal MORA, Martine LAUGÉ, Florent LALUCAA, Béatrice DELQUIGNIE, Ahmed ALLAL, Anne NAVARRE, Jean-Pierre LACROIX, Danielle SERRESSEQUE, Damien MAVRE, Serge BORNE, Serge SIAFFA, Didier SALAT, André-Pierre BONAMY, Martine LAHARGUE, Pierre-Alexandre MORISOT, Joëlle TEULÉ, Thierry LARSABAL, Emmanuelle BOONE, Fatima BONDU, Jessica FONTENIER-TOBAL, Sarah ARASCO, Marc PHILIPPE, Nathalie CAILLEY, Alain AUGUSTO, Caroline COUSIN
Représentés : Ghislain PÉRISSÉ représenté par Alain AUGUSTO, Aurore CASTETS représentée par Marc PHILIPPE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jessica FONTENIER-TOBAL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

2026-78 : Avis du conseil municipal sur le dossier déposé par SNCF réseaux et SNCF gares et connexions-réouverture ligne Pau-Canfranc

Rapporteur : André-Pierre BONAMY

- Vu le courrier de la Préfecture daté du 29 septembre 2026 ci-annexé

Les sociétés SNCF Réseaux et SNCF Gares et Connexions ont déposé un dossier relatif à la réouverture de la ligne Pau-Canfranc. Ce dossier porte sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet et la mise en compatibilité du PLUI de la communauté de communes du Haut-Béarn.

Lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact est transmis pour avis aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet.

La commune dispose d'un délai de deux mois à compter de cette saisine pour délibérer sur ce projet. Cet avis sera rendu public sur le site internet des services de l'État dans le cadre de l'enquête publique.

Après analyse du dossier transmis certains points ont été soulevés et sont développés ci-après.

Le projet est présenté comme contribuant à la transition écologique et au report du transport routier vers le rail, mais que son bilan environnemental et ses conditions d'exploitation appellent des éclaircissements.

Le bilan carbone du dossier estime les émissions globales à environ 104 200 tonnes de CO_2e, dont 83 658 tonnes liées à la construction, et précise que la neutralité carbone n'est pas atteinte sur cette période et ne le sera pas avant 50 années.

L'étude prévoit la destruction d'environ 9 335 m² de zones humides, des atteintes à des habitats naturels et des mesures de compensation concernant 83 espèces protégées, sans garantie que les fonctions écologiques perdues puissent être rapidement ou intégralement reconstituées.

La ligne traverse un environnement montagnard sensible, exposé notamment aux crues, glissements de terrain, chutes de blocs et effets du changement climatique, nécessitant des protections et un entretien à long terme.

Malgré l'électrification de la ligne en 2035, le trafic TER entre Pau et Canfranc serait maintenu en traction diesel jusqu'en 2045, selon les informations à confirmer, faute de moyens mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine. Cela ne permettrait pas une décarbonation complète du service régional.

Le report annoncé entre 140 et 220 camions par jour vers le rail est très vague et pas suffisamment explicité quant au type de transport envisagé, aux plateformes de chargement et de déchargement, aux capacités disponibles et aux itinéraires routiers effectivement évités.

Le projet entraînerait donc environ 164 000 voyageurs supplémentaires par an par rapport à l'option de référence, soit une augmentation de 82 %. Une part importante de cette hausse concernerait les liaisons internationales, avec environ 75 000 voyageurs supplémentaires par an sur ces relations sans qu'aucune étude fiable soit présentée sur les demandes de passagers. Pour rappel, 1.27 milliions de voyageurs sont accueillis à Pau chaque année et 122 000 sont actuellement accueillis par la gare d'Oloron-Sainte-Marie. Il peut donc être considéré que l'apport anticipé de voyageurs, par cette nouvelle ligne internationale est réduit.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_78-DE

Le coût annoncé de 715 millions d'euros repose sur une valorisation de 2022. Les données ayant servi aux études environnementales et financières apparaissent antérieures à des évènements et modifications substantielles intervenus depuis leur réalisation. Ce montant doit être actualisé notamment concernant l'électrification de la ligne.

Le financement global du projet ne peut être considéré comme sécurisé tant que l'ensemble des contributions financières annoncées n'est pas confirmé, notamment la participation effective de l'État français, son montant, son calendrier et ses conditions d'engagement

Enfin le niveau de service annoncé — deux allers-retours quotidiens de voyageurs et deux allers-retours de fret — doit être mis en regard du montant de l'investissement colossal et des bénéfices attendus.

Au regard de l'ensemble de ces motifs, le conseil municipal est invité à

ÉMETTRE

Art 1 – Un avis défavorable assorti de plusieurs réserves.

DEMANDER

Art 2 – La communication de l'ensemble de ces éléments :

- La publication d'un bilan carbone actualisé et détaillé, intégrant les émissions de construction, d'exploitation et de renouvellement, ainsi que les hypothèses réelles de report modal.
- Des garanties précises concernant la protection des zones humides, des habitats naturels et des espèces protégées, ainsi que le suivi à long terme de l'efficacité des compensations.
- Des données détaillées sur le dispositif de transfert des 140 à 220 camions par jour, la nature du fret, les plateformes logistiques, les capacités de chargement et de déchargement et les émissions réellement évitées.
- Aux autorités compétentes de clarifier le calendrier de décarbonation des TER entre Pau et Canfranc et les moyens permettant de réduire leur dépendance au diesel.
- Une actualisation du coût du projet, intégrant les évolutions économiques, les aléas, les coûts d'entretien et de renouvellement, ainsi qu'une justification des prévisions de trafic au regard de l'investissement annoncé.
- Rendre public l'ensemble de ces éléments afin de permettre une appréciation transparente des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux du projet.

CHARGER

Art 3 – Monsieur le Maire de transmettre cet avis défavorable assorti de plusieurs réserves au service compétent de la Préfecture pour qu'il soit intégré au dossier qui sera rendu public dans le cadre de l'enquête publique.

Résultat du vote : adoptée

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pascal MORA
Président de séance

MAIRIE DE GELOS 64110

Jessica FONTENIER-TOBAL
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_78-DE

PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général aux affaires départementales
Bureau de l'environnement, de l'utilité publique
et de l'aménagement commercial

Affaire suivie par Julie Mirassou
Service des Installations classées (ICPE)
Tél : 05 59 98 25 42
julie.mirassou@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 29 septembre 2026

Le Préfet
à
Mesdames et Messieurs les maires d'Accous, Asasp-Arros, Bedous, Bidos, Bizanos, Borce, Buziet, Buzy en Béarn, Cette-Eygun, Escot, Escout, Etsaut, Eysus, Gan, Gelos, Goes, Gurmençon, Herrere, Jurançon, Lees-Athas, Lescun, Lurbe Saint Christau, Ogeu-les-Bains, Oloron Sainte Marie, Osse-en-Aspe, Pau, Précilhon, Sarrance, Urdos

Objet : Avis des conseils municipaux sur le dossier déposé par SNCF réseaux et SNCF gares et connexions-réouverture ligne Pau-Canfranc

Les sociétés SNCF Réseaux et SNCF Gares et Connexions ont déposé un dossier relatif à la réouverture de la ligne Pau-Canfranc. Ce dossier porte sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet et la mise en compatibilité du PLUI de la communauté de commune du Haut-Béarn.

Lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact est transmis pour avis aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet.

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de cette saisine pour délibérer sur ce projet, soit jusqu'au 29 novembre 2026. Votre avis sera rendu public sur le site internet des services de l'État dans le cadre de l'enquête publique.

Pour votre parfaite information, je vous précise que les communes concernées par la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme seront associées lors de l'examen conjoint par les personnes publiques associées

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégations
Le chef du bureau de
l'environnement, de l'utilité
publique et de l'aménagement
commercial

Alain Guilhaudis